

**Résolution de l'Assemblée des Délégué-es de la SPV  
du 24 mai 2002, à Lausanne sur le travail en équipe,  
présentée par l'AVMP, adressée au DFJ**

*Considérant:*

- *la volonté politique, exprimée lors du projet EVM, de promouvoir le travail en équipe*
- *le souhait du DFJ de développer l'autonomie des établissements et des équipes d'enseignants,*
- *notamment par la mise en place de projets pédagogiques locaux;*
- *l'utilité des périodes ROSE mises à disposition des enseignants lors de la généralisation d'EVM;*
- *le besoin de développer des moments de concertation entre collègues afin d'assurer la cohérence, dans un même cycle, de l'approche pédagogique;*
- *la nécessité de promouvoir une culture du travail en équipe afin de fonctionner dans ce cadre avec efficacité;*

**l'Assemblée des délégués de la SPV, demande au DFJ:**

- la pérennisation de la mise à disposition de temps, sur le modèle des périodes ROSE, pour les enseignants (hors de l'enveloppe pédagogique)
- la mise en place de coordinateurs au sein des équipes d'enseignants, afin d'assurer l'animation de l'équipe et de s'occuper des relations avec la direction, ces maîtres devraient être déchargés d'une partie de leur enseignement (hors de l'enveloppe pédagogique)

Lausanne, le 24 mai 2002